



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE ...)

Depuis le 18 avril 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme se sont réorganisés :

À MARVEJOLS

L'instruction des autorisations d'urbanisme du secteur Ouest du département et les conseils aux pétitionnaires *

INSTRUCTEURS APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Brigitte MARY, responsable

9, rue du Stade
48100 MARVEJOLS

Tel : 04 66 42 63 30

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

9H00 – 11H30
14H00 - 16H00

OU SUR RENDEZ-VOUS



MENDE

Le responsable de la filière ADS au niveau départemental (animation et supervision des instructeurs ADS)

RESPONSABLE DE L'UNITÉ APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) ET CONSEIL JURIDIQUE

- David BIRLING

4, avenue de la Gare
48000 MENDE
Tel : 04 66 49 45 18

Pour information :

- Christophe DONNET, chef du service Aménagement et Logement

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

sur rendez-vous
à Mende ou à Marvejols



* **POUR INFORMATION** : L'intervention des services de la DDT dans l'instruction des autorisations urbanisme concerne **toutes les communes du secteur Ouest du département**, à l'exception de Marvejols, Bourgs-sur-Colagne, Montrodat et Grèzes. Pour ces communes, s'adresser au centre instructeur du PERT du Gévaudan